

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt et un mars à dix heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Neuilly-Plaisance proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du quinze mars 2026 se sont réunis au Gymnase du Bel Air sis 28 rue du Bel Air 93360 Neuilly-Plaisance, sur la convocation qui leur a été adressée le dix-sept mars 2026.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, Mme PELLEGRINO, M. MARTINACHE, Mme YILMAZ, M. BUTIN, Mme LAMAURT, M. MAASSRY, Mme EMANE, M. TOURE, Mme LARRAGUETA, M. TAGLANG, Mme BERNARDONI, M. RIGAULT, Mme AACHOUR, M. BERTHIER, Mme BOILEAU, M. BOURZIK, Mme ALI, M. LE TOSSER, Mme CHOULET, M. GIBERT, Mme DONA, M. LEPPERT, Mme HERVÉ, M. TOSUN, Mme DJENNANE, M. LECHUGA, Mme HENNECHART, Mme PORTE, M. PRIGENT, Mme LE BAIL, M. ROBICHON, Mme SCHWARTZBROD, M. FRÉMIN.

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. BRESSAN donne pouvoir à Mme HENNECHART.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme AACHOUR.

N°2026.03.11 – Election des Adjoints au Maire.

Sur présentation de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment l'article L2121-29,

Considérant qu'en vertu des articles L2122-4 et L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection des Adjoints au Maire parmi les membres du Conseil Municipal dans la limite du nombre des adjoints fixé dans la délibération précédente, soit 9 adjoints,

Considérant que cette élection a lieu au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

Considérant que l'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'Adjoint doit être défini lors du dépôt de la liste auprès du Maire. Il doit clairement apparaître sur chaque bulletin de vote,

Considérant que Monsieur Christian DEMUYNCK, propose la liste suivante pour « Agir Ensemble » :

- 1 - Madame Martine LAMAURT
- 2 - Monsieur François MARTINACHE
- 3 - Madame Vanessa BOILEAU
- 4 - Monsieur Pascal BUTIN
- 5 - Madame Serpil YILMAZ
- 6 - Monsieur Philippe BERTHIER
- 7 - Madame Marie-Françoise PELLEGRINO
- 8 - Monsieur Mouhamet TOURE
- 9 - Madame Samira DJENNANE

Considérant que Madame Sarah AACHOUR, secrétaire, assistée de Madame Martine LAMAURT et de Madame Marie LE BAIL, assesseurs, ont constaté les résultats suivants après dépouillement :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de bulletins / Votants.....	35
Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau.....	0
Nombre de suffrages blancs.....	5
Nombre de suffrages exprimés.....	30
Majorité absolue.....	18

A obtenu :

La liste conduite par Madame Martine LAMAURT.....30 voix

PROCLAMATION DE L'ELECTION DES MAIRES-ADJOINTS

ARTICLE UNIQUE : La liste conduite par Madame Martine LAMAURT ayant obtenu la majorité absolue, a immédiatement été installée par Monsieur le Maire :

- 1^{er} Adjoint : Madame Martine LAMAURT
- 2^{ème} Adjoint : Monsieur François MARTINACHE
- 3^{ème} Adjoint : Madame Vanessa BOILEAU
- 4^{ème} Adjoint : Monsieur Pascal BUTIN
- 5^{ème} Adjoint : Madame Serpil YILMAZ
- 6^{ème} Adjoint : Monsieur Philippe BERTHIER
- 7^{ème} Adjoint : Madame Marie-Françoise PELLEGRINO
- 8^{ème} Adjoint : Monsieur Mouhamet TOURE
- 9^{ème} Adjoint : Madame Samira DJENNANE

Christian DEMUYNCK
Maire



Sarah AACHOUR
Secrétaire

